

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2023 / 007</b>	Date de Convocation 13/01/2023	Date d'affichage 27/01/2023	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			29	24	29
<b>OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRECHE « LES PETITS PAS »</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le treize janvier 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 24**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Monsieur PONSEN Joël, Madame CONTAMINE Marie, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur CYBULSKI Eric, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 5**

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Monsieur Dominique BAVOIL.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame PERIS Valérie.  
Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie donne pouvoir à Madame GAUTIER Sylvie.  
Madame CHALLIER Raphaèle donne pouvoir à Monsieur POMPEIGNE Jérôme.  
Madame MINEC Sophie donne pouvoir à Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUFRASNES Dominique *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Santé publique,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le décret n°2021-1131 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

**VU** la délibération n°78/575/2021/019 du 18 mars 2021 portant sur l'approbation du règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie applicable en avril 2021,

**VU** l'avis favorable de la commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse, en date du 11 janvier 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en conformité le règlement de fonctionnement de la halte-garderie, tant sur l'encadrement de l'activité que sur la dénomination de la structure,

**CONSIDERANT** les recommandations formulées par les service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département des Yvelines à ce sujet,

**CONSIDERANT** que ce règlement est applicable tant qu'il n'est pas modifié par délibération du Conseil Municipal,

**Après présentation par Madame Sylvie GAUTIER,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité**

**APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Les Petits Pas », annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit règlement de fonctionnement, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits

  
Le Maire,  
Dominique BAVOIL